

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Le Secrétaire Permanent

COMMUNIQUE N° 09 /SPCSM/PM/2022 DU 07/11/2022 RELATIF A
L'IDENTIFICATION PHYSIQUE DES CANDIDATS MAGISTRATS RETENUS
POUR L'ANNEE 2023

Il est porté à la connaissance des candidats magistrats ayant satisfait au concours de recrutement du 09 octobre 2022 que le contrôle physique se déroulera selon les modalités pratiques suivantes :

I. Lieu, date et heure :

Le contrôle physique se tiendra à Kinshasa, du vendredi 11 au vendredi 25 novembre 2022, de 9h00 à 17h00, à l'extension du Secrétariat permanent du Conseil supérieur de la magistrature, située au Service de Documentation et d'Etudes du Ministère de la Justice, sur l'avenue Mbuji-Mayi n°3, (Réf. L'avenue en face de l'Immeuble CNSS) à Kinshasa/ Gombe.

II. Documents à produire :

- L'original du diplôme de licence ou doctorat en droit délivré par une université nationale publique ou privée agréée ou diplôme délivré par une université étrangère déclaré équivalent conformément à la législation nationale sur l'équivalence de diplôme ;
- Le certificat de nationalité ;
- La carte d'électeur ou le passeport en cours de validité ;
- L'extrait de casier judiciaire daté de moins de trois mois ;
- Le macaron délivré au candidat lors du concours le 09 octobre 2022 ;
- 4 photos passeports récentes.
(Le tout dans une farde chemise de couleur bleue).

III. Identification physique

250 candidats au moins seront concernés par jour, suivant l'ordre d'arrivée, après remise d'un jeton.

Les candidats des provinces sont également attendus endéans le délai sus-indiqué.

NB :

- La présence physique des candidats est obligatoire.
- La procuration est strictement interdite.
- L'absence au contrôle physique ou le défaut de l'un des documents entraîne l'annulation de la candidature.

Immeuble Likasi, Place Royal, croisement des avenues Kalume et Lubefu à Kinshasa/ Gombe
E-mail : csmsecretariatpermanent@gmail.com
Site web : www.csm-rdc.cd

- Les candidats qui seront porteurs de faux documents s'exposent aux poursuites judiciaires.

IV. Les candidats retenus pour entrer en fonction en 2024

Le contrôle physique se déroulera en octobre 2023, suivant les mêmes modalités que ci-dessus.

Fait à Kinshasa, le 07 NOV 2022

